

*Arrestation des Vaisseaux de la Flotte Royale.* Le 9. elle prit en considération l'article de la Harangue du Roi qui regarde les dettes nationales. Elle avoit donné ordre à cet effet, qu'on eut à lui remettre un état de la partie des mêmes dettes lesquelles sont chargées d'un intérêt de quatre pour cent sur l'Echiquier, ainsi qu'elles étoient à la Saint Michel dernier. On s'attend dans un an d'ici à une diminution de cet intérêt, mais qu'il sera en même-tems établi une Loi, pour régler sur un pied juste & équitable les actions des fonds publics, afin de prévenir le dommage que les particuliers pourroient ressentir par cette diminution d'intérêts.

On compte que les subsides nécessaires pour le service de la présente année 1750, n'excéderont pas la somme de cinq millions de livres sterlings. Nous rapporterons un autre mois les principales matières qu'on aura traitées jusques-là dans cette Séance du Parlement Britannique.

III. Les affaires d'*Italie* semblent présentement donner plus d'attention au Ministère, que ne lui en donnent celles du *Nord*. Il se tient là-dessus des Conseils d'Etat au Palais de *St. James*; & l'on a remarqué qu'à l'issuë d'un de ces Conseils le Roi a dépêché un Courier au Comte de Rochefort, son Envoyé Extraordinaire à la Cour de *Turin*, avec des dépêches portant un ordre à ce Ministre de s'informer du fondement des bruits qui se sont répandus au sujet de la conclusion d'un Traité entre le Roi de Sardaigne & deux autres Puissances, relativement aux affaires d'*Italie*. Les Commissaires de l'Amirauté ont depuis ordonné que les Vaisseaux nommés le *Kent*, le *Tigre* & le *Bristol* fussent prêts à mettre bientôt en mer, ces Vaisseaux avec quelques autres de-

vant.